



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4039**

commune (s) :

objet : Réalisation d'une série documentaire autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse - Attribution de la subvention 2013 à l'association Trabouloscope - Autorisation de signer un avenant n° 3

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédolini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4039**

objet : **Réalisation d'une série documentaire autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse - Attribution de la subvention 2013 à l'association Trabouloscope - Autorisation de signer un avenant n° 3**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'association Trabouloscope a initié un projet de réalisation d'une série documentaire vidéo, afin de capter et retranscrire la vie du quartier autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse. Ce projet prévoit de réaliser, jusqu'au 31 décembre 2014, 30 courts-métrages d'une durée de 5 minutes chacun.

La Communauté urbaine de Lyon, maître d'ouvrage des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, et qui, par ailleurs, s'investit dans une politique de communication et de participation citoyenne, a souhaité apporter son soutien au projet de l'association.

Par délibération n° 2010-1691 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a décidé d'apporter une participation financière de 48 000 € pour la réalisation de ces actions et selon un programme pluriannuel, soit 12 000 € en 2010 et 9 000 € pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014. La convention de financement pluriannuelle entre la Communauté urbaine et l'association Trabouloscope a été signée le 17 novembre 2010.

Par ailleurs, l'association trabouloscope a consenti la cession des droits de propriété intellectuelle relatifs à la série documentaire par convention du 20 juin 2011.

Programme d'actions 2013

L'association a proposé pour 2013 d'aborder les thématiques telles que la perception de la ville par les enfants, les enjeux écologiques autour de l'eau, la pédagogie technique de construction.

Huit épisodes de 5 à 7 minutes seront livrés entre mars et décembre 2013, mensuellement excepté les mois de juillet et août.

Le premier épisode portera sur une ballade à 2 voix sur la colline entre un historien et un acteur du quartier.

Le présent dossier a pour objet de décider d'une participation financière à hauteur de 9 000 € au titre du programme d'actions 2013 pour ce projet et d'en définir les modalités de versement.

Cette participation financière fait l'objet de l'avenant n° 3 à la convention du 17 novembre 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération-cadre n° 2010-1691 du 20 septembre 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au profit de l'association Trabouloscope dans le cadre de son programme d'actions 2013,

b) - l'avenant n° 3 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et ladite association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.